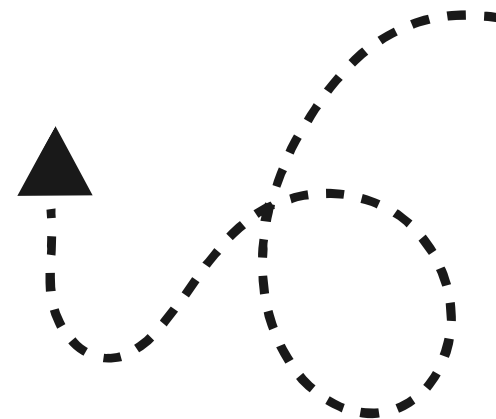


LIGNES DIRECTRICES POUR L'ANIMATION DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS FRANCISCAINS





MATÉRIEL PRÉPARÉ PAR :

Noemi Paola Riccardi OFS - Responsable des Enfants et Adolescents Franciscains.

Murillo Torres JEFRA/OFS - Responsable de NIFRA et ADOFRA.

Illustrations : Cristian Camargo (Ig : @crisdibujante)

Conception du document : Ailén Lucía Natali OFS

Commission de la JEFRA de la Présidence du CIOFS - Coordination internationale de la JEFRA:

Felix Chocojay JEFRA/OFS - Coordinateur International JEFRA

Silvia Noemi Diana OFS - Animatrice Fraternelle

Noemi Paola Riccardi OFS - Responsable des Enfants et Adolescents Franciscains

Fray Carlos Campos TOR - Assistant Général OFS-JEFRA

René Merlos JEFRA/OFS - Conseiller International JEFRA

Murillo Torres JEFRA/OFS - Conseiller International JEFRA

Elías Molina JEFRA/OFS - Conseiller International JEFRA

Juliana Kolanjian JEFRA/OFS - Conseillère Internationale JEFRA



INTRODUCTION

1

HISTOIRE DES ENFANTS FRANCISCAINS

2

ORGANISATION

3

LA CROISSANCE HUMAINE, CHRÉTIENNE
ET FRANCISCANE

4

ITINÉRAIRE DE FORMATION

5

MÉTHODOLOGIE ET OUTILS ÉDUCATIFS

6

COMPAGNONS DE VOYAGE

7

FÊTES DE LA PROMESSE OU DE L'ENGAGEMENT
- DE L'ICI JE SUIS OU DE LA FAMILLE - DU MERCI

INTRODUCTION

L'attention aux enfants est présentée à plusieurs reprises à partir de l'Ancien Testament (par exemple, Prv 17:6; Hos 11:4 ; Gl 2:16 ; Jdt 4:10 et suiv. ; Psaumes 8:3 ; Is 7, 14) comme les enfants nous montrent le chemin privilégié pour redécouvrir l'attention de Dieu sur chacun de nous.

Jésus déclare clairement que Dieu révèle le Royaume aux enfants et que celui qui les accueille l'accueille l'accueille (Mc 10, 13-16 ; Mc 9, 33-37 ; Mt 21:12. 14-16; Mt 11:25 ; Mc 9, 37 ; Mt 25:40).

La révélation chrétienne nous a fait prendre conscience que les enfants sont rachetés par le sang du Christ et que, par sa grâce, ils sont devenus enfants et amis de Dieu et héritiers de la gloire éternelle. Les enfants et les adolescents ont d'abord et avant tout de la valeur pour eux-mêmes, dans la saison de la vie qu'ils vivent actuellement et non en vue de ce que, dans un avenir à venir, ils pourront donner à la famille, à la société, à l'OFS ou à l'Église. Les institutions civiles et religieuses sont pour les enfants et les enfants ne sont pas pour les institutions.

Cette réinterprétation conciliaire des enseignements bibliques et évangéliques, au cours des dernières décennies a conduit l'Église à préparer des instruments appropriés pour la formation humaine et chrétienne des enfants et des adolescents, avec une attention particulière au rôle de la famille et des éducateurs.

Les Constitutions Générales de l'OFS, à l'art. 25, rappellent la responsabilité des franciscains séculiers à l'égard des plus jeunes, en rappelant le paragraphe 30 du décret du Concile Vatican II *Apostolicam actuositatem* qui traite de l'apostolat des laïcs et, à cela, nous pouvons ajouter l'exhortation apostolique post-synodale *Christifideles laici* de Jean-Paul II, qui parle de la contribution spécifique des enfants à la tâche d'apostolat (paragraphe 47).

L'OFS a un devoir spécifique envers les enfants et les adolescents, ainsi qu'envers les jeunes, de «témoigner de la foi chrétienne, de l'esprit évangélique et de la spiritualité franciscaine séculière, à la fois en tant qu'individus et en tant que fraternité» (art. 67 FIOFS Statute ad experimentum).

Cependant, au sein de l'Ordre, l'attention portée aux enfants est encore généralement très faible, et seule une minorité de Fraternités nationales se consacre à ce service: il y a peu de sensibilisation à ce mandat particulier reçu de l'Église et consacré dans l'article 25 des Constitutions Générales.

Pourtant, s'engager dans l'animation et la prise en charge des enfants serait un moyen efficace de mettre en œuvre le point n° 13.2.2 «Vocation» des Conclusions du XVI^e Chapitre Général, spécifiquement dédié à la promotion de l'OFS (mais aussi de la JeFra). L'expérience nous enseigne que lorsqu'il y a des groupes d'enfants franciscains, ce sont eux qui font connaître l'OFS à leurs parents qui, très souvent, manifestent leur intérêt à connaître l'Ordre et à devenir membres profès.

Ces lignes directrices sont destinées à fournir aux animateurs des outils de base pour l'animation; être un stimulant pour les Fraternités Nationales qui n'ont aucune expérience dans ce genre d'animation et, tout en respectant les réalités individuelles, donner des paramètres communs aux Fraternités Nationales qui ont déjà promu des groupes d'enfants franciscains. Ils sont une synthèse des parcours expérimentés et des documents développés au fil des ans par différentes Fraternités Nationales OFS et JeFra et sont proposés par la Présidence du CIOFS comme outil de mise en œuvre du Statut ad experimentum de la FIOFS soutenant les Conseils nationaux, les animateurs de l'OFS et de la JeFra et les Assistants spirituels.

I. HISTOIRE DES ENFANTS FRANCISCAINS



I. HISTOIRE DES ENFANTS FRANCISCAINS

XIIIe siècle: La présence d'enfants parmi les disciples de saint François est attestée par Les Fioretti, chapitre XVII, FF 1847, qui rapporte «Comment un enfant frère, alors que saint François priait la nuit, a vu le Christ et la Vierge Marie et beaucoup d'autres saints converser avec lui»

1585: Le pape Sixte V motu proprio, avec la bulle Ex supernae dispositionis institue l'archiconfrérie des Cordigères à la basilique Saint-François d'Assise et accorde au ministre général des conventuels le pouvoir d'ériger des confréries similaires dans tous les conseils de son Ordre (la même faculté a été accordée: en 1587 au ministre général des observants; en 1622 au ministre général du TOR; et en 1904 au ministre général des Capucins). À partir du début du 20ème siècle, les confréries de la Corde érigées dans les différentes églises franciscaines ont commencé à être de plus en plus utilisées pour éduquer les enfants dans le style chrétien et franciscain, en préparation de l'entrée dans le Tiers-Ordre de l'époque.

1882: Le pape Léon XIII considère le Tiers-Ordre comme une institution particulièrement appropriée «pour les laïcs, quels que soient leur sexe, leur âge, leur condition, leur statut». (discours du 30 novembre 1882)

1905: Avec la promulgation du Catéchisme, saint Pie X recommande que les dimanches et les jours de fête soient obligés d'être instruits dans la doctrine chrétienne et demande que les curés soient assistés dans ce travail par des personnes pieuses et séculières. «La nécessité de pourvoir autant que possible à l'institution religieuse des jeunes tendres. Nous a suggéré d'imprimer un Catéchisme, qui expose clairement les rudiments de la sainte foi, et ces vérités divines, auxquelles la vie de chaque chrétien doit être informée» (lettre à Card Respighi, vicaire du diocèse général de Rome, 14 juin, 1905)

1912: Pour intéresser les adolescents et les conduire sur le droit chemin, Pie X demande au Tiers-Ordre franciscain que ses membres soient témoins de la vie chrétienne (Lettre apostolique Tertium Franciscanum Ordinem).

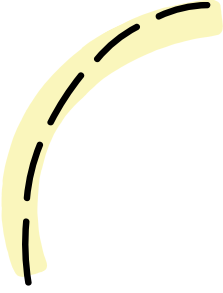
Les tertiaires franciscains ont commencé à prendre soin des enfants, approfondissant la demande du Pape lors de leurs congrès internationaux et nationaux, mais surtout en promouvant progressivement la naissance de groupes de garçons et de filles aux côtés des fraternités du TOF.

1914 – 1915: Naissance des premiers groupes de «Candidats à devenir Cordigères».

1926: 7e centenaire du transitus de saint François, avec l'encyclique «Rite expiatis» (30 avril 1926) Le pape Pie XI, après avoir souligné «En premier lieu, donc, ses nombreux enfants des trois Ordres doivent copier en eux l'image distinguée du Père et Législateur» et que la grande fonction du même peuple est ans l'évangélisation du monde, en parlant spécifiquement du Troisième Ordre Séculier, le Pape espère sa diffusion, invitant les évêques et les prêtres à le promouvoir en "enseignant au troupeau les buts de cet Ordre d'hommes et de femmes laïques. [...] et ceux qui ne peuvent pas encore le donner (leur nom), en raison de leur âge, qu'ils s'inscrivent comme candidats cordigères, afin que, dès l'enfance, ils soient habitués à cette sainte discipline."

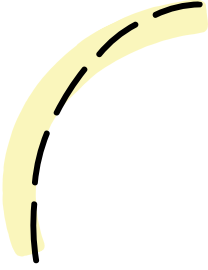
1934: En Italie, dans un magazine du Troisième Ordre Séculier, il est fait mention des enfants Cordigères qui dans certains endroits, ont reçu le nom gracieux de «Araldini» (Petits hérauts).

1935: Lettre à tous les Frères et Sœurs des Trois Ordres Franciscains (Ministre Général OFM): « Soignez avec beaucoup d'amour la Section des Franciscains Cordigères qui sont appelés à juste titre Petits Hérauts ou Hérauts » (20 juin 1935).



1965: Le Pape Paul VI, dans sa déclaration Gravissimum Educationis (28/65 octobre), affirme le «droit sacré» des enfants et des jeunes à être aidés dans leur croissance humaine et chrétienne et exhorte les fils et les filles de l'Eglise à travailler généreusement dans le domaine de l'éducation, dans le monde entier.

1989: «Le Décalogue des petits Hérauts», préparé par le Conseil national inter obédiences de l'OFS d'Italie.



1990 – 2000: Les Constitutions Générales de l'OFS, à l'art. 25, faisant partie de la législation de l'OFS mentionnent le service de l'éducation des enfants et appellent à la formation de groupes organisés, selon l'âge, au sein desquels la vie franciscaine peut être découverte.

2001: Le CIOFS émet une lettre circulaire intitulée «le projet franciscain des enfants», datée du 17 avril et signée d'Emanuela De Nunzio, ministre générale de l'OFS, qui encourageait les conseils nationaux à mettre en œuvre l'article 25 des Constitutions Générales à laquelle était joint un livre de ressources concernant le projet pour les enfants franciscains.

II. ORGANISATION



II. ORGANISATION

Les enfants et les adolescents franciscains sont d'âge au minimum de 5 ans et au maximum de 17 ans (art. 68.1 FIOFS Statuts ad experimentum). Ces limites ne peuvent être levées, compte tenu également du fait que le parcours de la JeFra peut commencer dès l'âge de 14 ans (cf. «JeFra : cheminement vocationnel franciscain»), et que les statuts nationaux de l'OFS et de la JeFra doivent prévoir des moyens de faciliter la transition de l'adolescent vers la jeunesse franciscaine.

Pour permettre une formation appropriée, il convient d'organiser de préférence des groupes d'enfants et d'adolescents par tranche d'âge. D'un commun accord entre l'OFS et la JeFra, chaque Fraternité Nationale établit cette subdivision.

Les groupes sont organisés au niveau local, régional et/ou national sous la direction des Conseils OFS et JeFra du même niveau (art. 25 Constitutions Générales de l'OFS).

Les groupes ont pour objectif la croissance humaine, chrétienne et franciscaine des enfants et des adolescents, comme un enrichissement du chemin catéchétique d'initiation chrétienne qu'ils vivent dans la paroisse (cf. art. 68.1 Statut ad experimentum de la FIOFS).

Les groupes sont l'environnement privilégié dans lequel l'enfant/le jeune approfondit son amitié avec Jésus, connaît Saint François et Sainte Claire, apprend à se rapporter à «l'autre» et comprend la beauté d'être ensemble et le respect de la Création. Il appartient aux statuts nationaux d'indiquer le nom, les groupes d'âge, les critères, les thèmes et l'organisation de ces groupes.

Il appartient aux statuts nationaux d'indiquer le nom, les groupes d'âge, les critères, les thèmes et l'organisation de ces groupes.

Le service aux enfants et aux adolescents est réalisé en collaboration entre l'OFS et la JeFra, valorisant à sa manière les expériences déjà acquises par l'un et/ou l'autre.

Il est approprié que les Conseils de l'OFS et de la JeFra, à chaque niveau, identifient en leur sein un Responsable/Délégué/Coordinateur pour la prise en charge des groupes d'enfants et d'adolescents franciscains.

III. CROISSANCE HUMAINE, CHRÉTIENNE ET FRANCISCANE



III. CROISSANCE HUMAINE, CHRÉTIENNE ET FRANCISCANE

L'OFS a la responsabilité de guider les enfants et les jeunes à découvrir leur vocation chrétienne personnelle et à comprendre qu'il existe un dessein de Dieu pour chacun d'eux. C'est pourquoi, avec la JeFra, l'OFS est appelé à les aider à atteindre cet objectif avec engagement et générosité.

Pour que cela se réalise pleinement, les enfants doivent être accompagnés dans la connaissance de François et de Claire comme modèles à suivre dans le but de rencontrer Jésus.

Prendre soin des enfants et des adolescents signifie avant tout les aider sur leur chemin de croissance humaine, chrétienne et franciscaine.

Il est fondamental de soutenir le développement psychophysique de l'enfant/garçon-fille; l'aider à reconnaître et à gérer ses émotions; vivre l'amitié en commençant par celle avec Jésus; lui faire apprendre à le relier aux autres, à commencer par sa propre famille.

Le service envers les plus jeunes enfants sert à renforcer le chemin catéchétique et à approfondir les concepts de base de la foi catholique, élément fondateur du charisme franciscain. La croissance chrétienne des enfants passe avant tout par le témoignage des adultes qui doivent les aider à découvrir que Jésus est l'ami le plus précieux.

Enfin, pour leur faire expérimenter de manière simple le sens et la beauté de la fraternité et les valeurs fondamentales du franciscanisme: que nous sommes tous frères et sœurs (même les animaux et les plantes); la prière, l'attention aux plus vulnérables et le soin de la Création.

IV. ITINÉRAIRE DE FORMATION



IV. ITINÉRAIRE DE FORMATION

Le chemin de formation des groupes d'enfants et d'adolescents vise à leur transmettre les valeurs spirituelles chrétiennes et franciscaines, à les guider pour faire l'expérience de la fraternité et à les éduquer dans le respect de la personne humaine et de la création, ainsi que dans des formes de service et de témoignage adaptées à leur âge.

Il vise à éduquer les enfants, les garçons et les filles afin qu'ils s'ouvrent à la prière, à la communauté, à l'Église et à l'amour de la vie franciscaine. Pour cela, le chemin doit promouvoir le développement intégral des aspects socio-émotionnels des enfants et la rencontre avec Jésus comme ami et fidèle compagnon, à travers l'exemple de Saint François, de Sainte Claire mais aussi d'autres saints, en particulier ceux de leur âge (par exemple, sainte Maria Goretti 11 ans; saint Pierre Yu Tae-ch'ol et Barbara Yi 13 ans; saint Pancrazio 13 ans; saint José Luis Sanchez del Rio 14 ans; Bienheureux Charles Acutis 15 ans).

L'objectif est d'amener l'enfant/garçon/fille à:



1. Se connaître et s'accepter mutuellement, à travers diverses activités ludiques, sportives et artistiques de diverses natures (théâtre, chant, danse);



2. Apprendre à aimer et à respecter sa famille, ses amis, son école, son groupe et la Création;



3. Reconnaître Dieu comme Père, Jésus comme frère et Marie comme Mère;

4. Apprendre à prier sous forme personnelle et communautaire;

5. Apprendre à connaître la vie de saint François et de sainte Claire et des enfants saints;

6. Faire vivre l'expérience de la fraternité.

Ce parcours devrait être organisé en tenant compte des besoins des différents groupes d'âge et de la réalité dans laquelle vivent quotidiennement les enfants/adolescents, qui varient d'un pays à l'autre.

Un élément fondamental est la construction de relations authentiques entre l'enfant/adolescent et l'animateur/fraternité OFS-JeFra.

Chaque fraternité nationale OFS et JeFra (il serait préférable que le travail soit fait ensemble) devrait fournir un itinéraire préparé par groupes d'âge et par groupes d'étapes, qui répondent le mieux aux besoins formatifs et pédagogiques des enfants et des adolescents.

Il est important que cet itinéraire puisse aider l'adolescent de manière à ce qu'il puisse souhaiter poursuivre le chemin dans la famille franciscaine séculière et faire son entrée dans la JeFra.

V. MÉTHODOLOGIE ET OUTILS ÉDUCATIFS



V. MÉTHODOLOGIE ET OUTILS ÉDUCATIFS

La période d'âge de développement (allant de la petite enfance au seuil de maturité) comporte des stades psychologiques avec des caractéristiques assez précises, bien qu'évidemment le développement varie d'une personne à l'autre.

L'OFS est appelé à animer des enfants et des adolescents de 5 à 17 ans: ce sont des âges aux caractéristiques développementales différentes, nécessitant des interventions et des méthodologies adaptées à chacun d'eux.

Pour permettre une formation convenable, il convient de former des groupes d'enfants et d'adolescents de préférence par groupes distincts par âge: chaque Fraternité nationale établit la subdivision.

Ces groupes sont organisés au niveau local, régional et/ou national sous la direction des conseils de l'OFS et de la JeFra du même niveau. La présence d'une structure de niveau multiple, si elle est prévue dans les Statuts nationaux, permet la possibilité de moments communs au niveau régional et/ou national, ce qui contribue à la croissance des enfants de la Famille Franciscaine Séculière en permettant d'avoir la connaissance, l'échange et la diffusion d'expériences entre les enfants et les jeunes de différents territoires de la même Région/Nation.

Les stratégies éducatives peuvent être les plus diverses, en fonction de l'âge et des caractéristiques spécifiques du groupe: l'important est que les contenus de formation soient transmis et qu'il y ait une planification du chemin de formation pour chaque année fraternelle.

Les principaux outils éducatifs sont: le témoignage des animateurs et de tous les membres de la Famille franciscaine; les aides formatives; les dynamiques appropriées; les moments d'animation; les activités récréatives, sportives et artistiques. Bref, tout ce qui contribue à transmettre l'importance d'être ensemble; le respect des autres enfants/adolescents et de tout ce qui les entoure (Création); la signification de la prière et l'amour pour Jésus.

Il est rappelé que le premier outil d'éducation est le témoignage: les enfants apprennent de l'exemple, ils observent nos comportements et sont des juges stricts lorsqu'ils remarquent une contradiction entre ce que nous disons et ce que nous faisons.

Pour ce service, sont fondamentaux le choix et la formation des animateurs: le centre de cela sont les enfants de notre famille et tout doit être fait en fonction de leur croissance, pas de notre intérêt.

Il est approprié que dans les Fraternités nationales où existent l'OFS et la JeFra, les lignes directrices, le matériel de formation, les cours de formation pour les animateurs et le travail d'organisation soient effectués ensemble, en créant éventuellement, à chaque niveau, un groupe de travail mixte OFS - JeFra avec la présence d'un assistant spirituel.

VI. COMPAGNONS DE VOYAGE



VI. COMPAGNONS DE VOYAGE

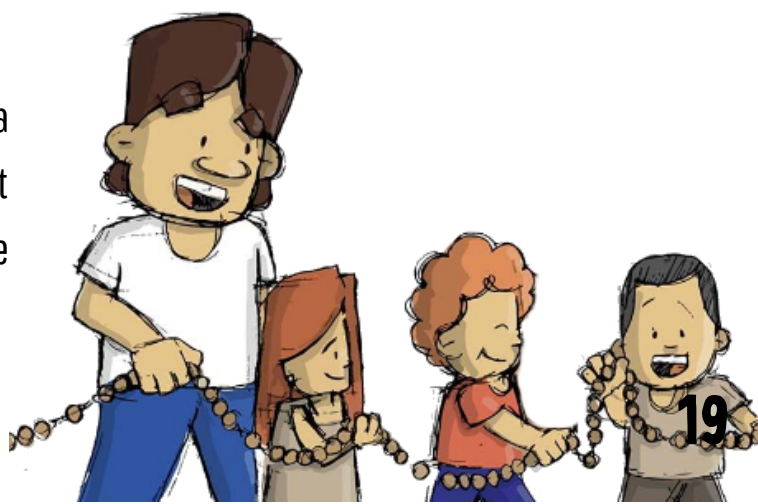
Famille: c'est le lieu privilégié où l'enfant-garçon-fille/adolescent reçoit (ou devrait recevoir) la première éducation à la foi. Il est essentiel d'impliquer les parents dans le parcours des enfants, d'avoir un dialogue permanent avec eux et de les inclure dans les activités proposées par le groupe, notamment celles de nature artistique (par exemple, leur faire préparer des costumes ou jouer des instruments, etc.). Les animateurs et les assistants doivent veiller à établir une relation cohérente avec les familles de ces petits franciscains et aussi penser à planifier des moments de prière pour les parents, avec l'aide des Fraternités OFS-JeFra.



Animateur OFS: est un membre perpétuellement profès qui accompagne les enfants et les adolescents sur leur chemin de croissance humaine, chrétienne et franciscaine. Il accomplit son service avant tout avec le témoignage du charisme franciscain et l'exemple de la vie: pour cela, il doit former et prendre soin de sa propre vie spirituelle. Il est une expression de la fraternité OFS qui lui a confié ce service et, par conséquent, a pour tâche de faciliter la familiarité entre la réalité des enfants et des adolescents et celle des membres de l'OFS.



Animateur JeFra: est un jeune désireux de témoigner de la vie franciscaine et de son charisme afin d'accompagner et de travailler conjointement avec l'animateur OFS dans le service aux enfants et aux adolescents.





Assistant: est le frère ou la religieuse ou le prêtre diocésain qui s'occupe spirituellement du groupe, en collaborant avec les animateurs dans l'éducation catholique des enfants-garçons-filles. S'il est religieux franciscain, il témoigne de la beauté et de la joie du charisme franciscain et veille à ce qu'il soit correctement transmis aux plus jeunes enfants.

Fraternités OFS-JeFra: c'est la réalité qui montre concrètement aux enfants et aux adolescents le sens de la famille spirituelle avec le témoignage de la vie, en particulier lorsque l'OFS et les Fraternités JeFra collaborent et organisent des moments communs. Par conséquent, il est recommandé que, chaque fois que cela est possible, l'OFS et la JeFra travaillent ensemble sur ce service.



Il est important que la famille, les animateurs et l'assistant spirituel collaborent tout au long du processus de formation, en créant une relation personnelle de dialogue et de partage, pour permettre une véritable croissance humaine, chrétienne et franciscaine pour les enfants et les adolescents dont l'OFS avec la JeFra a la charge.

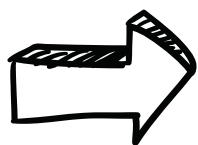
**VII. FÊTES DE LA PROMESSE OU
L'ENGAGEMENT - DE L'ICI JE SUIS
OU DE LA FAMILLE – DU MERCI**



VII. FÊTES DE LA PROMESSE OU L'ENGAGEMENT – DE L'ICI JE SUIS OU DE LA FAMILLE – DU MERCI

Afin de marquer les mouvements significatifs des groupes franciscains d'enfants et d'adolescents, des événements de vie peuvent être planifiés qui pourraient mettre en évidence et souligner le sens du chemin. Voici quelques propositions qui peuvent être réalisées par les groupes franciscains d'enfants garçons et filles.

Fête de la Promesse ou «Fête de l'Engagement»



Un premier moment pourrait être la «Fête de la promesse» ou la «Fête de l'engagement» ou quelque chose de similaire. Chaque groupe peut organiser un petit rite (Liturgie de la Parole ou Sainte Messe ou autre chose, chaque Fraternité Nationale peut décider) dans lequel chaque enfant/jeune exprime à haute voix son engagement à suivre le chemin de son groupe franciscain pendant un an.

Cette fête doit être placée au début de toute année fraternelle.

Fête du «Ici je suis» ou de la «Famille»



Une autre célébration qui pourrait être effectuée par chaque groupe est la fête de la famille, qui peut être organisée à l'occasion de la présentation de Jésus au Temple (2 février) ou au milieu de l'année fraternelle. Cette fête devrait placer la famille de chaque enfant/jeune franciscain au centre, parce que les parents en particulier devraient être impliqués dans le chemin de formation de leur enfant.

Fête du Merci



À la fin de l'année fraternelle, on pourrait planifier une autre occasion de célébration dans laquelle la Famille Franciscaine est en son centre. Dans ce cas, l'OFS et/ou la fraternité de la JeFra qui guide et est responsable du groupe franciscain des enfants et adolescents doit être impliquée et doit être activement présente.

C'est à chaque Fraternité nationale de décider si, comment et quand organiser les fêtes proposées ci-dessus.